



Mamirolle

Actus

N°30 - juin 2017

Nouvelles sessions de cours de secourisme cet automne

La commune vous propose trois nouvelles sessions gratuites de 8 heures de cours de secourisme.

Vous pouvez vous inscrire dès à présent en Mairie. Les places sont limitées à 10 personnes par session. Et bien sûr, s'inscrire à une session suppose qu'on peut la faire entièrement.

Première session -

- Mercredi 6 septembre de 18h30 - 21h30
- Jeudi 7 septembre de 18h30 - 21h30
- Jeudi 21 septembre de 18h30 - 20h30

Deuxième session -

- Mardi 26 septembre de 18h30 - 21h30
- Mercredi 4 octobre de 18h30 - 21h30
- Jeudi 5 octobre de 18h30 - 20h30

Troisième session -

- Mardi 10 octobre 18h30 - 21h30
- Mercredi 18 octobre 18h30 - 21h30
- Jeudi 19 octobre 18h30 - 20h30

Les municipales

Cours de secourisme
Election nouveau CMJ
Conseils municipaux des 12 et 19/04/17.
Etat Civil
Modif. horaires Ma Bulle
Travaux d'assainissement la Combe sur l'Epine
Coût SdF et Gymnase
Info Radar d'Avril
Coupe frênes rue de la Vierge
Rappel piqûres de tiques
Renouée du Japon
Nettoyage de printemps

Daniel Lethier

Les associations

Fête de la musique avec AFDC
Fin de la collecte sacs café...

Les entreprises

Mamirolle fait son show, 2°
G.C.M.P.

Election du Conseil Municipal des Jeunes



C'est la cinquième fois consécutive que l'élection du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a lieu. Hasard du calendrier, le nouveau Conseil Municipal des Jeunes a été mis en place le jeudi 04 mai 2017. Certains parents y ont vu une symbolique très forte à quelques jours de l'élection présidentielle, de la commémoration du 8 mai 1945 et de la journée de l'Europe.

Le 4 mai 2017, les jeunes ont donc pris leurs fonctions. Durant la séance, il a été question de leur présence à la commémoration du 8 mai. C'est avec une très grande envie qu'ils ont souhaité suivre les traces de leurs aînés en y participant par la lecture du texte et en chantant "La Marseillaise et le chant des Partisans". Car, pour eux, c'est un devoir de mémoire qui ne doit pas s'arrêter. Il ne faut pas oublier, diront certains. Cela a ouvert des débats, des questionnements sur ce qui s'est passé dans notre village.

La séance ne durant qu'une heure, le CMJ n'a évoqué que brièvement ses projets et idées. Ces sujets seront débattus lors de la prochaine séance.

Je tiens à remercier et féliciter tous ces jeunes qui font le choix de s'investir pour le bien commun de notre commune et qui osent prendre le temps pour venir débattre, réfléchir, s'interroger, parler de l'avenir de notre territoire qui est celui de notre commune et de notre agglomération.

Séverine Seyer

Conseil Municipal du 12/04/2017

Budget principal - Vote du taux des trois taxes

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer en 2017 les taux des trois taxes locales comme suit :

Taxe d'habitation.....	8,78 %
Taxe sur le foncier bâti.....	13,08 %
Taxe sur le foncier non bâti.....	16,75 %

Ludothèque LA TOUPIE

Le Conseil Municipal approuve le compte d'exploitation 2016 de la Fédération Familles Rurales du Doubs qui laisse apparaître un déficit de gestion de 122,37 € pour des dépenses à hauteur de 8 361,24 € et des recettes à hauteur de 8 238,87 €.

Travaux d'assainissement au lieu-dit La Combe sur l'Epine - Signature de l'avenant n°1

Par délibération n°2016-110 du 07/12/2016, le Conseil Municipal a décidé de confier la réalisation des travaux d'assainissement au lieu-dit «La Combe sur l'Epine» à l'entreprise SAS PELLEGRINI pour un montant de 64 552,40 € HT, soit 77 462,88 € TTC.

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, il est apparu nécessaire de procéder à la réfection d'un regard d'eaux pluviales pour un montant de 954,70 € HT, soit 1 145,64 € TTC. Ces travaux portent le montant total du marché de travaux à 6 5507,10 € HT, soit 79 608,52 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte les travaux de l'avenant.

Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints : modification de la délibération n°2014/51 du 05/04/2014

Par délibération n°2014/51 du 05/04/2014, le Conseil Municipal a fixé le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints.

Le décret n°2017-85 du 26/01/2017 ayant fait passer l'indice brut terminal de la fonction publique, qui sert de calcul aux indemnités de fonction des élus locaux, de 1015 à 1022, le Préfet, dans une circulaire en date du 21/03/2017 a invité les communes dont les délibérations font référence à l'ancien indice brut terminal 1015 à prendre une nouvelle délibération.

Le Conseil Municipal décide de supprimer la référence à l'indice 1015 dans la délibération susmentionnée et de prendre comme référence l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Informations diverses

Gratuité de la salle annexe

Le 08/07/2017, gratuité accordée au Comité d'animation pour «Mamirolle fait son show».

Travaux d'assainissement au lieu-dit La Combe sur l'Epine

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse a décidé d'attribuer à la commune une subvention de 38 788 € et le

Conseil Départemental du Doubs une aide de 7 758 € pour la réalisation des travaux d'assainissement au lieu-dit «La Combe sur l'Epine».

Urbanisme

Dépôt de PC

- BELRHAZI Hajarre et Samy, construction d'une maison d'habitation de 100,5 m² et d'un garage de 21 m².

Dépôt de DP

- SCI Les Nivernais, pose de 3 fenêtres de toit et de 3 lucarnes, dépose de 3 cheminées, modification d'ouvertures en façade, création d'un auvent.

Décision de CU opérationnel

- POMMEY Eric, section AK n°42, accordé le 04/04/2017.

Demande de CU opérationnel

- POURCHET Aurélien, section AD n°73p.

Demande de CU d'information

- SCP MARCONOT JM et MARCONOT-CLEMENT Lydie, section AE n°56 et n°57 et AH n°193,
- SCP MARCONOT Jean-Marie et MARCONOT-CLEMENT Lydie, section AA n°63.

Déclaration d'intention d'aliéner

- SCP Christian et Olivier ZEDET, section AH n°281, refus de préempter,
- SCP MARCONOT Jean-Marie et MARCONOT-CLEMENT Lydie, section AE n°56 et n°57 - section AH n°193, refus de préempter.

Conseil Municipal du 19/04/2017

Finances - Budget assainissement

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2017 du budget assainissement dont les comptes sont les suivants :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	237 127,51	113 420,00
Résultat 2016 reporté	0,00	123 707,51
Total de la section de fonctionnement	237 127,51	237 127,51
Investissement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	1 074 400,00	1 148 664,33
Résultat 2016 reporté	0,00	47 491,88
Reste à réaliser 2016	121 756,21	0,00
Total de la section d'investissement	1 196 156,21	1 196 156,21

Finances - Budget forêt

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2017 du budget forêt dont les comptes sont les suivants :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	38 042,57	36 000,00
Résultat 2016 reporté	0,00	14 042,57
Total de la section de fonctionnement	38 042,57	50 042,57
Investissement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	19 900,00	20 475,92
Résultat 2016 reporté	34 284,82	0,00
Reste à réaliser 2016	3 791,10	37 500,00
Total de la section d'investissement	57 975,92	57 975,92

Finances - Budget Murs Nus

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2017 du budget Murs Nus dont les comptes sont les suivants:

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	38 570,94	14 000,00
Résultat 2016 reporté	0,00	28 570,94
Total de la section de fonctionnement	38 570,94	42 570,94
Investissement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	36 000,00	37 745,84
Résultat 2016 reporté	1 456,00	0,00
Reste à réaliser 2016	289,84	0,00
Total de la section d'investissement	37 745,84	37 745,84

Finances - Budget principal - Budget primitif 2017

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget communal 2017 dont les comptes sont les suivants:

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	1 022 231,29	916 040,00
Résultat 2016 reporté	0,00	106 191,29
Total de la section de fonctionnement	1 022 231,29	1 022 231,29
Investissement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	316 400,00	491 149,74
Résultat 2016 reporté	105 879,51	0,00
Reste à réaliser 2016	107 196,23	38 326,00
Total de la section d'investissement	529 475,74	529 475,74

Etat civil

Naissance

- Le 02/04/2017, Victoria COPPOLA

Mariage

- Le 03/06/2017, Jérôme PIZZUTO et Maryse MI-CHAUD,
- Le 17/06/2017, Maxime JEANNIN et Laëticia CONTET.

Décès

- Le 11/04/2017, Jean-Pierre BULLE, né en 1946,
- Le 18/04/2017, Monique DUCHON, née en 1924,
- Le 29/04/2017, Suzanne CHARPY, née en 1928.

Modification horaires d'ouverture de Ma Bulle, Bibliothèque Municipale

En périodes scolaires

- Mercredi de 10 h 30 à 12 h 00
 - Vendredi de 16 h 30 à 18 h 00**
 - Samedi de 10 h 30 à 12 h 00
- Pendant les vacances scolaires
- Samedi de 10h30 à 12h00 uniquement



Travaux assainissement de la Combe sur l'Epine

La réglementation nationale nous oblige à limiter le volume d'eaux pluviales qui se déverse dans notre réseau unitaire.....et donc qui arrive à notre station d'épuration.

Un bureau d'études a identifié quatre axes à traiter pour limiter le volume des eaux pluviales : La Combe sur l'Epine,



Grande Rue, rues de la Gare et du Stade, rue de Baume.

Les travaux de «la Combe sur l'Epine» sont terminés depuis quelques semaines. Un réseau neuf d'eaux usées a été construit sur une longueur de 340 mètres. Le réseau existant, en mauvais état a été dédié aux eaux pluviales.

Le prochain chantier qui sera engagé, avant la fin de l'année, concernera la Grande Rue.

Daniel Huot

Info radar d'avril

Le chiffre du mois 86%... d'excès de vitesse en début de zone 30 - Grande rue, dans le sens montant. Bravo... d'énormes progrès restent à faire !



Quelques chiffres

- 1770 véhicules passent tous les jours à cet endroit.
- Parmi ceux-ci 1530 dépassent, chaque jour, la vitesse autorisée ; du travail facile pour les gendarmes ! On me dit qu'il est très difficile de passer à 30 km/h à cet endroit-là. **Vous expliquerez cela lors d'un contrôle de vitesse.** Nous nous trouvons à proximité immédiate d'une priorité à droite !

En 40 jours environ, on a enregistré 77 800 passages, dont

- 2386 véhicules avaient une vitesse comprise entre 70 et 80 km/h et 685 d'entre eux sont passés entre 15 et 19h.
- 452 véhicules enregistrés entre 80 et 90 km/h dont 68 sont passés entre 6h et 9h et 94 entre 15 et 19h.
- 98 enregistrés entre 90 et 100 km/h dont 22 sont passés entre 15 et 19h.
- 10 enregistrés entre 100 et 110 km/h dont 2 entre 15 et 19h.
- 2 enregistrés à plus de 110 km/h, l'horaire n'étant pas déterminé exactement, on sait seulement qu'ils sont passés entre 6h et 22h !

C'est vraiment désolant. La pédagogie n'étant pas efficace, gare à la répression !

Ernest Coppola

Coupe blanche, rue de la Vierge

Les neuf frênes qui ceinturaient la statue de la vierge ont été élagués puis abattus pour des raisons sanitaires et de sécurité.



En effet, huit d'entre eux étaient atteints de la maladie du frêne dénommée « chalarose » du nom d'un champignon microscopique « chalara fraxinea » qui pénètre dans l'arbre par les feuilles ou le collet. Ce champignon s'attaque aussi bien aux jeunes pousses qu'aux arbres adultes. Il est apparu en 1992 en Pologne et touche à ce jour 22 pays

d'Europe dont la France depuis 2008. Les symptômes sont le flétrissement puis le dessèchement des feuilles, des rameaux et des jeunes pousses ; des chancres sur l'écorce et des nécroses au niveau du collet.

La rapidité de progression de la maladie et son mode de dispersion ne permettent pas aujourd'hui d'envisager des mesures d'éradication. Il n'existe aucun traitement ni aucune mesure préventive ; il faut s'attendre à voir le frêne, ce bel arbre au feuillage flamboyant, disparaître inexorablement de nos parcs et forêts.

Les autorités publiques invitent les communes à prendre les mesures de précaution nécessaires à la sécurité des habitants ; notre commune a mis en application ce principe de précaution pour sécuriser le square de la rue de la Vierge. Devant les risques liés à l'abattage des arbres (éclatement du tronc et chute de branches), il a été fait appel à des bûcherons et élagueurs professionnels pour mener à bien ces opérations dangereuses. Plus de 50 stères de bois de chauffage ont été faits.

Dominique Maillot

Gare aux piQûres de tiQues

Se protéger des tiques, porteuses de nombreuses maladies, est une priorité.



A l'extérieur, portez des vêtements longs et clairs (manches longues, chaussures fermées, chapeau), utilisez des répulsifs et traitez les animaux domestiques.

Tique gorgée de sang Inspectez-vous minutieusement après chaque sortie. Attention, les tiques peuvent être très petites. Pensez au dos et au cuir chevelu.

N'utilisez qu'un tire-tique (disponible en pharmacie ou vétérinaire) pour les enlever ; ne mettez aucun produit comme l'éther, l'alcool ou la vaseline. Puis désinfectez la plaie. Consulter un médecin en cas d'érythème migrant (tache rouge), de symptômes grippaux, et/ou de douleurs inexpliquées.

Renseignements sur le site - <http://www.francelyme.fr>

Conseil utile - notez la date de piqûre et photographiez tout symptôme dermatologique.

Afin de vous rappeler ces mesures de prudence, votre mairie va faire apposer des panneaux à l'entrée des bois environnants (Charmot, La Fougère, le Mont) et sur le panneau d'affichage, place des Noyers.



Ernest Coppola

Renouée du Japon, flore invasive

Origine et morphologie

Originaires d'Asie, la renouée du Japon a été introduite en Europe au début du 19^{ème} siècle pour ses qualités esthétiques. Malheureusement, elle s'est vite échappée des jardins. Dotée d'une forte capacité d'adaptation, y compris dans les milieux difficiles, elle a d'abord gagné des espaces en friche, puis colonisé les bords de routes et les berges des cours d'eau.

Elle constitue aujourd'hui dans le monde entier une menace pour la biodiversité.

On reconnaît facilement la renouée du Japon grâce à :

- ses grandes tiges creuses, vertes ponctuées de rouge, hautes de 3 à 5 mètres ;
- ses larges feuilles d'un vert franc et ses tiges creuses,
- ses grappes de petites fleurs blanches à jaune pâle.



Le nom de « *renouée du Japon* » regroupe en réalité plusieurs espèces : la renouée du Japon proprement dite, la renouée de Sachaline et leurs hybrides réunis sous le nom de "renouée de Bohême". Renouées qui se différencient essentiellement par la taille des feuilles de 15 à 40 cm.

Impacts directs

Dans la grande compétition naturelle pour la conquête de nouveaux terrains, la renouée du Japon possède une bonne longueur d'avance sur ses concurrents végétaux :

- développement rapide dès le début du printemps grâce aux réserves exceptionnelles de ses rhizomes,
- peu de lumière sous son feuillage dense,
- émission de substances toxiques dans le sol,
- système racinaire très étendu, ce qui lui permet de traverser des obstacles comme une route par exemple, dispersion grâce au grand nombre de bourgeons présents sur ses rhizomes.



Renouée en haut de la grande rue à Mamirolle ce printemps

En premier lieu, la renouée du Japon élimine toute concurrence végétale et prive ainsi la faune locale de son habitat naturel.

Par ailleurs, très présente en bordure de cours d'eau, elle accélère l'érosion des berges. Enfin, elle uniformise les paysages, coupe les vues et empêche toute activité humaine dans les milieux qu'elle colonise (promenade, baignade, pêche, etc.).

Plus de renseignements sur le site : www.cbncf.org

Plusieurs démarches contre la colonisation de la renouée du Japon

► La prévention

Il faut protéger les secteurs non colonisés

Ouvrir l'œil

À l'état de jeune pousse, la renouée n'est pas toujours facile à identifier, surtout au milieu d'autres plantes. Pourtant il est essentiel de la repérer le plus tôt possible.

Elle se développe très vite et au-delà d'un certain stade de colonisation, il deviendra quasiment impossible d'en venir à bout.

Occuper le terrain

La renouée colonise d'abord les terrains à nu et les milieux perturbés (chantiers de construction ou friches). Pour les concurrencer, il faut que la végétation soit dense et vigoureuse. Alors, dans vos jardins, choisissez des espèces adaptées aux conditions locales.

Ne pas disséminer la plante

La renouée colonise les milieux avec une vitalité redoutable : un centimètre de rhizome suffit !

La priorité, c'est donc d'éviter de la disperser, même accidentellement. Par exemple, en sortant d'une zone contaminée, inspectez bien les roues de votre véhicule : un morceau de renouée peut s'y cacher, nettoyer le matériel de fauche avant fauchage de zone non infectée.

► Eradication ou contrôle de l'expansion dans les secteurs colonisés, en privilégiant des techniques non polluantes

Perturber leurs réserves nutritives

En fauchant les renouées et les arrachant régulièrement (Au moins 4 fois/an et pendant plusieurs années), voire en posant une barrière physique pérenne (paillage).

Réduire la disponibilité d'accueil des milieux

En reconstituant par exemple une forêt riveraine ombrageante ou en favorisant des plantes autochtones compétitives (bourdaine, sureau-yèble...).

Gérer les résidus coupés ou arrachés

Toujours éliminer les déchets de renouées (feuilles, tiges, rhizomes) en sacs étanches pour les ordures ménagères (incinération).

Méthodes de lutte

- vigilance
- arrachage précoce
- fauche répétée
- paillage
- pâturage
- plantations

Bilan du nettoyage de printemps



C'est sous un soleil radieux que s'est déroulé le grand nettoyage de printemps à Mamirolle le 8 avril dernier. Une trentaine d'habitants du village s'est réunie devant la mairie pour arpenter les rues et les chemins de notre commune. Parmi eux, beaucoup de bambins ont enfilé leurs gants et leur gilet jaune pour partir à la quête des mégots de cigarette oubliés, des paquets de chips chiffonnés ou des cannettes métalliques cabossées. Car plus que de faire reluire les trottoirs mamirollais, cette action à l'initiative du comité environnement et développement durable de la commune a surtout pour objectif de faire prendre conscience aux plus jeunes des conséquences de certains comportements malveillants. Et à en croire leur commentaire au cours de cette matinée, il semble que le message soit bien passé.

D'ailleurs, il est peut-être même passé au-delà du groupe de participants puisque nous avons pu constater, que finalement, les rues n'étaient pas si sales et pour cela, il faut saluer « les efforts » faits par la plupart d'entre nous afin que notre village ne s'enlaidisse pas de débris de toute sorte.

Pourtant, force est de constater que tous ne sont pas encore prêts à adopter des comportements vertueux, puisque nous avons pu charger une remorque complète de sacs poubelles remplis entre autres, de couches usagées et de pots de yaourt, « balancés » sur la route de Trépot.



Le constat de ce genre de comportement révoltant et irrespectueux vient forcément ternir le bilan de cette belle matinée, mais ce qui est certain, c'est que pour ne plus agir de la sorte, ces personnes mettront moins de temps que les 450 années nécessaires pour que leurs sacs plastiques abandonnés se décomposent.

Alexandre BENOIT-GONIN

Une date à retenir Le 17 juin 2017

Au Fil des Chants vous convie à fêter, avec elle, la fête de la musique à 20 h 00 à l'église de Mamirolle.



La chorale « Au Fil des Chants » de Mamirolle profite cette année encore de la fête de la musique pour vous faire bénéficier du résultat du travail fourni par les 25 choristes depuis le mois de septembre. Sous la direction de Marie-Line AUBRY, un programme renouvelé et varié vous sera présenté avec un accompagnement musical.

Cette année, l'ensemble « Au Fil des Chants » partagera ce moment avec la chorale « Pour le Plaisir » de Pirey placée sous la direction d'Anne-Marie Stepourjine.

L'entrée est gratuite et ce sera également pour vous l'occasion d'obtenir des informations auprès des choristes, si vous avez envie de partager, avec eux, le plaisir de chanter à partir du mois de septembre prochain.

Alain Bastaert, référent Chorale AFDC

Fin de la collecte des sacs de café et des gourdes de compote au 30/06/17

Grâce à votre participation active à cette action de récupération, nous avons pu réaliser plus de 150 sacs, cabas, pochettes. Plus de 5000 gourdes et plus de 3500 sacs de café ont été collectés !

Vous avez pu découvrir les différents sacs recyclés au marché de Noël en décembre 2016 à Iris Flor, aux dons cachés à Nancray en mars 2017, à la bibliothèque du village.



Aujourd'hui nous vous remercions chaleureusement d'avoir contribué par votre investissement à concrétiser notre projet. Quelques sacs sont encore à votre disposition.

Pour mémoire, l'Atelier Création est ouvert pendant les périodes scolaires, le mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h dans la salle N°2 de l'ancienne mairie.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter

Jeannine ECKERT au 03 81 55 73 17
Agnès BAURAND au 06 33 46 87 00

Mamirolle fait son show, 2ème édition

Rendez-vous samedi 8 juillet à la salle des fêtes de Mamirolle.



On vous attend nombreux pour soutenir ensemble l'Association Prader-Willi. L'an dernier, nous avons pu lui verser un total de 4000 € (dont 900 € de don).

Au programme, de nombreuses surprises et encore plus d'animations que l'an dernier (Kermesse, défilé en journée, Lou chanteuse, etc.).

Tout comme lors de la première édition, un salon aura lieu sur la journée de 10h à 19h ; le soir vous découvrirez nos talents locaux et un bal clôturera cette belle journée. Le bal découverte de talents est payant et sur réservation auprès de Solange Cordier.

Pour en savoir plus, suivez toute l'actualité de l'évènement sur la Page Facebook du Mamirolle fait son show. On compte sur votre soutien !

Salon en journée : entrée gratuite

Bal découverte de talents : 3€ adulte, 1€ enfant de 3 à 14 ans, gratuit enfant < 3 ans. Une garderie sera proposée le soir (gratuite pour tous les enfants).

Réservation Solange Cordier : 07 88 10 13 09

Solange Cordier

GCMP - Garagiste à l'ancienne pour véhicules modernes et de collection

André GUILLAME, Gérant de la société GCMP Automobiles, est garagiste depuis fin 1975. Après son diplôme en mécanique, il a travaillé pendant 16 ans pour les plus grandes marques : BMW, Audi, Opel, et Fiat, au sein des établissements Bever.

Fin 1988, il ouvre le garage de la plaine à Mamirolle sur trois sites : en lieu et place des pompiers et sur son site actuel, rue des Quatre Vents ainsi qu'une concession à Beure. Il était concessionnaire Ligier, Fiat et Opel. Sociétés dont il a dû se séparer suite à deux divorces.



Il a conservé le site rue des Quatre Vents qui est devenu, en 2002, la Société GCMP - Garage - Mécanique - Carrosserie - Peinture.

Fort de son expérience et passionné par les voitures de collection, M. GUILLAME s'est spécialisé dans la restauration des voitures de collection dont beaucoup d'italiennes, telles FIAT, LANCIA, ALFA ROMEO, FERRARI... Il sait tout réparer : mécanique, carrosserie, peinture. Sa clientèle n'est pas seulement régionale, le bouche-à-oreille fait qu'il compte des clients dans toute la France pour des voitures prestigieuses.

Mais il est également bien équipé pour réparer tous les véhicules modernes (3 ordinateurs diagnostic) et comme le dit l'un de ses clients : ce n'est pas qu'un changeur de pièces... il sait également les refaire au besoin (longeron ou carrosserie) ou les retrouver au détail quand cela le nécessite... Il ne force pas à la consommation et préfère réparer la seule pièce défectueuse que changer tout un ensemble. Ses clients apprécient. Il travaille sur devis et priorise les réparations des véhicules actuels.

Par ailleurs, il s'occupe aussi de vos pneumatiques, ventes et changement et peut, à la demande, vendre des véhicules neufs ou d'occasions.

Actuellement, il travaille avec un apprenti exceptionnellement doué, Alexandre, 18 ans, en 2^{ème} année de CFA mécanique.



M. GUILLAME, soucieux de transmettre son savoir-faire, forme à la mécanique, à la tôlerie, à la peinture... son fils, Nicolas, 29 ans, commercial. Nicolas, après son travail, 3 à 4 fois par semaine, restaure, conseille par son père, une superbe Fiat x1/9 jaune.

Nicolas confie qu'il a pour projet de reprendre le garage – avec Alexandre peut-être – en se spécialisant davantage sur les voitures de collection pour se démarquer des autres garagistes, dans un futur non encore déterminé.

GCMP

19, rue des Quatre Vents

25620 Mamirolle

Tél. 03 81 55 76 39

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00

et de 13h30 à 18h00

et le samedi de 8h00 à 12h00.

FM

Agenda




- **02/06/17 - Jardin** Ludothèque La Toupie
9h00-11h30 - Salle du Péri-scolaire
- **06/06/17 - Conférence La sécurité sur Internet Familles Rurales**
20h30 - Salle Guinand - SAONE
- **08/06/17 - El Mira (Flamenco, latino)** Sombr'sai Café
20h00 - Repas concert sur réservation - Tél. 03 81 55 72 76
- **13/06/17 - Les contes** Bébé-Livres
10h30 - 11h30 - Ma Bulle, Bibliothèque Municipale
- **16/06/17 - Jardin** Ludothèque La Toupie
9h00-11h30 - Salle du Péri-scolaire
- **17/06/17 - Fête de la musique** Mairie/Sombr'Sai Café/Chorales
 1. Animations diverses et Petite restauration Sombr'Sai Café
A partir de 19h00 - Parking de la Mairie et vers Sombr'Sai Café
Les musiciens souhaitant participer peuvent s'inscrire au Sombr'Sai Café - Tél. 03 81 55 72 76
 2. Concert Chorales Au Fil des Chants et Pour le Plaisir
20h00 - Eglise de Mamirolle
- **17/06/17 - Faune et flore du marais** Syndicat Marais de Saône
9h00 - 12h30 - Visite guidée gratuite sur réservation tél. 03 81 55 48 75
- **27/06/17 - Les vacances** Bébé-Livres
10h30 - 11h30 - Ma Bulle, Bibliothèque Municipale
- **30/06/17 - Kermesse de l'Ecole** Amicale des Parents d'Elèves
17h30 - 21h00 - Cour de l'école, si pluie kermesse annulée.
- **08/07/17 - Salon - Bal** Mamirolle fait son show
à partir de 10h00 - Salle des fêtes
- **14/07/17 - Jeux inter-villages Mamirolle/Le Gratteris/La Chevillotte organisés par** Le Comité des fêtes
14h30 - Salle des Fêtes - Inscriptions et renseignements vers :Stéphane (03 81 55 87 38) - Christelle (07 71 69 40 65) - Isabelle (06 78 97 97 78) - Equipes de 10 personnes/catégories (enfants, adultes, seniors) à composer. Participation 1 €/personne.
- **14/07/17 - Feux d'artifices et bal** Mairie et Comité d'Animations
Bal à partir de 21 h 30 - Salle des fêtes - Feux à 22h30
- **26/08/17 - Concours de boules** Comité des Fêtes
14 h 00 - Boulodrome - Rens. et Inscriptions sur place à 13h00 ou dès maintenant auprès de Jean-Pierre (Tél. 03 81 55 78 05).


Renseignements Mairie

Horaires d'ouverture au public
Lundi, mardi, jeudi, vendredi 10h à 12h
Mercredi 10h à 12 h et 14h à 16h
Samedi (semaines impaires) 9h à 12h

Coordonnées de la mairie
Téléphone 03 81 55 71 50
Fax 03 81 55 74 61
Mail mairie@mamirolle.com
Blog <http://mamirolle.over-blog.fr>
Allo urgence mairie 07 85 47 80 78

MAMIROLLE Actus
Directeur de publication : D. Huot
Responsable de rédaction : F. Martin
Equipe de rédaction : N. Anzalone - C. Bourgoin
S. Seyer - C. Manganoni
Correcteurs : N. Léchine - J. Duquet

 **Les jeudis 01, 15, 22, 29 et vendredi 9 juin**

 **Les jeudis 01, 15 et 29**

1er objectif atteint pour Subtile Idée

Nous avons décidé de nous lancer dans l'enregistrement de notre premier CD de compositions et avons fait appel à votre générosité pour boucler notre budget (voir le Mamirolle Actu du mois d'avril 2017). Un projet de financement participatif a été mis en place sur la plateforme Ulule pendant 33 jours pour recueillir la somme de 4 000 €, dont la moitié était prise en charge par le Réseau de Transport Electricité RTE, partenaire de cette initiative. Il restait donc 2 000 euros à rassembler. Ce fut chose faite le 03 mai, grâce à l'engagement de 58 contributeurs de Mamirolle et d'ailleurs.



Les premiers enregistrements-tests ont commencé fin mai. Un graphiste a déjà modernisé notre logo. Nous vous le présentons en avant-première !

Notre projet prend vie progressivement. Nous souhaitons que le CD soit réel et concret en décembre 2017. Notre motivation est à son comble. Merci à toutes et tous pour votre soutien. Nous en sommes profondément touchés. Rendez-vous en fin d'année pour découvrir notre album.

Adeline et Manu